

ACCUEILLIR DES PERSONNES PLACÉES SOUS MAIN DE JUSTICE

Objectifs

Donner aux structures accueillant des personnes placées sous main de justice les éléments leur permettant d'accompagner ces publics dans de bonnes conditions : connaissances juridiques, vision globale de la thématique, éléments opérationnels d'accompagnement, expériences existantes, partenaires à mobiliser.

Contenu

1. Le parcours du sortant de prison

- Définition des personnes placées sous main de justice
- Généralités sur le droit pénal
- L'application des peines
- Le parcours judiciaire, pénitentiaire et social du sortant de prison (préparation à la sortie, contraintes judiciaire, les droits sociaux du sortant...)
- Les mesures de sureté post condamnation (surveillance judiciaire, rétention de sureté, libération conditionnelle, placement sous surveillance électronique mobile...)

2. L'accompagnement des PPSMJ : Les responsabilités juridiques et les relations avec les SPIP

- La responsabilité civile du travailleur social et de l'institution (faute de surveillance, délégations de pouvoirs et transfert de responsabilité...)
- Le secret professionnel (que dire, que taire au regard du droit, le secret professionnel en matière d'enquête policière et judiciaire...)
- La structuration de l'accompagnement par rapport aux contraintes judiciaires (relation avec le SPIP, les magistrats, obligation de rendre compte...)

3. L'accompagnement socioéducatif des PPSMJ :

- Les associations et les PPSMJ (rôles et missions des associations, les cadres d'accueil : aménagement de peine, cadre pré-sententiel, difficultés liées aux mesures)
- Les relations partenariales avec l'administration pénitentiaire et la justice
- Représentations, attitudes et actions : comment accompagner

Publics

Travailleurs sociaux et chargés d'insertion de toute structure pouvant accueillir ce public, y compris SPIP.

Démarche

Apports théoriques et méthodologiques. Problématisation de la thématique via la présentation des positions de la FNARS.

Intervenants

Michel Rismann (Juge d'Application des Peines)
Anne Chemithe, DSPIP 38

Réalisation

3 jours : 1 + 2

Dates

12, 19 et 20 mars 2012

Tarifs

495 euros adhérent
695 euros non adhérent